

<https://www.amessi.org/Le-proces-Beljanski>



Le procès Beljanski

- CHERCHEURS-SAVANTS-DECOUVERTES

- Dr Mirko Beljanski

-



Date de mise en ligne : samedi 10 juillet 2004

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

Sommaire

- [Le procès Beljanski](#)
- [Condamné parce qu'il a survécu](#)
- [AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ](#)

Le procès Beljanski

La presse régionale du 14 août 2002 a annoncé une grande découverte « qui révolutionne la génétique » : une toute petite molécule, l'ARN, dérivée de l'ADN, pourrait soigner le SIDA et certains cancers.

On nous annonce que la découverte serait venue des Etats-Unis quand un chercheur en sciences végétales, qui voulait obtenir des fleurs mauves encore plus mauves, obtint des fleurs blanches ! Il ne savait pas encore qu'il venait de trouver un moyen de neutraliser des gènes. Il a fallu attendre 1998 pour qu'un autre chercheur américain découvre l'ARN, cousine de l'ADN.

Tout ça va compliquer le travail des généticiens. On n'a pas encore fini de décrypter l'ADN, c'est-à-dire le patrimoine génétique de chaque être vivant, et voilà qu'on découvre dans le corps humain des centaines de milliers de fragments d'ARN qui ont le pouvoir de neutraliser les gènes. Et les chercheurs se sont dit que, par ce moyen, ils pouvaient soigner des tas de maladies comme les cancers, le sida, la poliomyélite, et de nombreuses maladies génétiques et infectieuses.

C'est donc le moment de suivre les résultats d'un procès dont le jugement va être rendu le 27 septembre prochain. Il concerne un médecin français, le professeur Beljanski dont les produits, depuis des années, apportent un complément alimentaire indispensable aux malades du SIDA ou d'autres choses.

Remontons dans l'histoire :

sur une petite plage de Charentes, un jeune brigadier de CRS, Gérard Weidlich, maître nageur sauveteur, se précipite au secours d'un noyé à qui il pratique le bouche-à-bouche pendant 45 minutes. Mais quand on fait cela, l'entrée de l'air dans l'estomac provoque des vomissements plus ou moins violents contenant du sang.

Dans les jours et semaines qui suivent, le brigadier CRS voit décliner son état de santé, herpès, candidose, etc, et on lui assène brutalement qu'il a le Sida. Il subit alors un interrogatoire des plus traumatisants sur sa vie privée et c'est sa femme qui fait tout de suite le rapprochement avec le sauvetage pénible effectué 7 mois plus tôt, après lequel il n'a plus jamais été en bonne santé. Son médecin le dirige vers Mirko Beljanski qui termine sa carrière à la faculté de médecine de Chatenay-Malabry.

Celui-ci, qui sent que le malade est prêt à prendre sa santé en main, lui explique qu'il existe des virus à ADN mais aussi des virus à ARN comme celui dont il est atteint, et qu'il travaille sur une plante tropicale qui donne d'excellents résultats sur l'herpès. Et il lui donne à prendre 12 gélules par jour d'un produit qu'il appelle PB 100, tout en

continuant son traitement conventionnel.

Au fil des semaines, les troubles qui accompagnent la déficience immunitaire s'estompent et disparaissent. Et Gérard Weidlich arrête tous les médicaments, sauf ceux de Beljanski. Les mois passent, il retrouve santé, forme, forces et joie de vivre et devient, par reconnaissance et honnêteté intellectuelle, président du Cobra (centre oncologique de biologie et recherche appliquée) destiné à promouvoir les travaux de Mirco Beljanski qui se sont révélés également très efficaces contre le cancer. Plus tard il devient président national du Ciris (Centre d'Innovations, de Recherches et d'Informations Scientifiques)

Condamné parce qu'il a survécu

C'est alors que celui qui était condamné à mourir du SIDA, et qui a réussi à retrouver la santé, est poursuivi par la « justice » ainsi que Monique Beljanski, veuve du chercheur, à qui est reproché la distribution de médicaments ou spécialités pharmaceutiques, sans AMM (c'est-à-dire sans autorisation de mise sur le marché). L'Ordre des pharmaciens, l'Institut Pasteur, La Ligue contre le Cancer sont parmi les plaignants.

En première instance, le 23 mars 2001, Gérard Weidlich écope de 12 mois de prison avec sursis, 5 ans de mise à l'épreuve et 100 000 F d'amende. Et Monique Beljanski est condamnée à 18 mois de prison avec sursis et 200 000 F d'amende. Et les plaignants, l'Ordre des pharmaciens, l'Institut Pasteur, La Ligue contre le Cancer font appel, ils trouvent que la punition est trop légère !.

Du 15 au 24 mai dernier, s'est déroulé le procès en appel à Paris. Une dame, Mme Bonissol, docteur es-sciences, qui reconnaît les résultats positifs des produits mis au point par Mirco Beljanski, et qui a travaillé à l'institut Pasteur, est venue dire que, dans cet institut, certains directeurs, qui souhaitaient s'assurer le monopole de tout ce qui s'y faisait, lui avaient interdit de s'intéresser aux travaux de M. Beljanski.

AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

De nombreux malades et médecins sont venus faire état des vies sauvées par les traitements de Mirco Beljanski. Mais il restait un péché impardonnable : ces médicaments n'avaient pas leur AMM (auto-risation de mise sur le marché).

Une AMM a pour but, notamment, de déterminer l'éventuelle toxicité d'un produit. Quand on voit le nombre de médicaments retirés de la circulation, parce qu'ils sont dangereux (distilbène, celebrex, lipobay* etc), on voit que la fameuse AMM a les mailles larges surtout quand la substance médicamenteuse est prometteuse de bons résultats financiers.

Or Beljanski n'avait pas les quelque 700 millions de francs nécessaires pour faire réaliser les tests indispensables à la mise sur le marché de ses produits. Et il s'est heurté à l'hostilité de tous ceux qui s'étaient fait un nom largement médiatisé dans la recherche et qui préféraient faire attendre les malades (tant pis s'ils mouraient) pour pouvoir éventuellement engranger les bénéfices de leurs propres travaux.

La réalité a prouvé que les produits de Mirco Beljanski étaient efficaces. Le jugement sera rendu le 27 septembre prochain.

Le procès Beljanski

(*) *Le groupe de chimie et pharmacie allemand Bayer a annoncé jeudi 12 septembre 4.700 suppressions d'emplois supplémentaires dans le monde d'ici 2005, le groupe avait déjà auparavant programmé 10.300 suppressions d'emplois dans le monde dans le cadre de sa restructuration. Il évoque dans un communiqué des « adaptations particulières dans le domaine de la pharmacie - entre autres les conséquences du retrait de l'anticholestérol Lipobay. ». Ce médicament-vedette, retiré du marché en août 2001, car il est soupçonné d'avoir causé la mort d'une centaine de personnes, a provoqué une chute importante de la valeur des actions du groupe.*